

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 10
Date de convocation : 7 mai 2024

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 13 mai 2024
Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire

Assistaient à la séance :

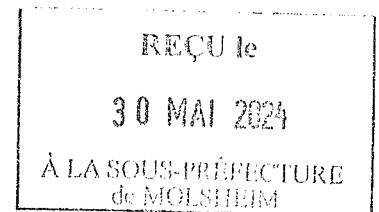
M. Jean-Paul ZANETTI, Mme Nadège WOLF adjoints, Mmes Christine CHRISTMANN, Corinne SIEGWALT, Françoise THOMAS, MM. Maurice CHARTON, Gilles DOUVIER, Guy HEID, Marcel DOUVIER.

Absents excusés : Mmes Elodie BERNARD ; Karine PELIXO ; Sylviane PIQUEREZ proc. Thomas. ; MM. Bernard PALLOIS ; François VIDRIN proc. Charton

Secrétaire de séance : Mme Nadège WOLF

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance du 25 mars 2024
- Installation d'une nouvelle déchetterie à Wisches : Avis
- Location ancien club-house des Portugais à l'association Grizzly
- Mode de gestion des locations immobilières
- Convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale communale
- Projet de cession de terrain
- Demande de subvention d'une sportive de haut niveau
- Décisions modificatives
- Alimentation des fontaines en eau
- Lutte contre les déjections canine
- Tarif location WC mobile
- Composition commission Sécurité Routière
- Divers et informations de dernière minute



N°29/2024 :

Approbation du PV de la séance du 25 mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité.

APPROUVE le PV de la séance du 25 mars 2024.

N°30/2024 :

Installation d'une nouvelle déchetterie à Wisches : Avis

Vu l'Arrêté Préfectoral du 14 mars 2024 prescrivant l'ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'enregistrement présenté par le Selectom de Molsheim pour l'installation d'une nouvelle déchetterie à Wisches.

Après avoir pris connaissance du dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions

EMET un avis favorable au projet de construction et d'exploitation d'une nouvelle déchetterie à WISCHES.

N°31/2024 :

Location ancien club-house des Portugais à l'association Grizzly Blues

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt par l'association Grizzly Blues à louer le local de l'ancien club-house des Portugais de la Bruche, rue du Stade à Russ.

Vu les travaux de rénovation de la toiture qui sont actuellement en cours ainsi que les travaux déjà entrepris dernièrement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de louer le local de l'ancien club-house des Portugais de la Bruche à l'association Grizzly Blues pour une durée de 9 ans (108 mois)

Décide de fixer le prix en fonction des dépenses réellement engagées lors de la rénovation dudit local et lissé sur 9 ans

Demande à l'association Grizzly Blues de prendre à sa charge les frais liés au locataire, tel que l'assurance, les factures d'eau/assainissement, l'électricité, etc..

Demande à l'association de faire vivre le site à travers diverses animations

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N°32/2024 :

Mode de gestion des locations immobilières

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire de plusieurs appartements ou locaux commerciaux.

Afin de gérer au mieux les révisions annuelles des loyers et autres mouvements de locataires, la collectivité pourrait soit faire appel à un prestataire externe ou continuer sa gestion en régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de poursuivre la gestion des locations immobilières par les services administratifs de la collectivité

Précision étant faite que M. Maurice Charton, dans le cadre de ses fonctions de conseiller municipal, se propose d'appuyer techniquement les services administratifs pour cette tâche, sans contrepartie financière.

N°33/2024 :

Convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale communale

Vu la nouvelle convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale communale qui prendra effet au 01/10/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer la durée de la convention à 9 années.

Autorise le Maire à signer la Convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale communale.

N°34/2024 :

Projet de cession de terrain

M. le Maire présente aux conseillers municipaux un projet de cession de terrain situé à l'arrière du presbytère (parcelle n°95). La surface du projet est d'environ 9 ares. Différentes pistes sont envisagées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le projet d'étude d'une maison sénior à l'arrière du presbytère qui pourra, à l'avenir, également inclure le bâtiment existant

Autorise le Maire à contacter différents organismes étudiant ce type de logement sénior.

N°35/2024 :**Demande de subvention d'une sportive de haut niveau**

M. le Maire présente aux conseillers municipaux une demande de subvention émanant de Mme Wolf Morgane, membre de l'équipe de France de Tir et sportive de haut niveau espoir depuis 2023.
Vu les copies des factures d'équipements jointes à la demande.

Madame Wolf Nadège, adjointe au Maire, ayant quitté la salle à l'annonce de ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,-€ à Mme Wolf Morgane servant à couvrir une partie des frais d'équipement liés à la pratique du tir de haut niveau.

N°36/2024 :**Décision Modificative n°1 – Budget Eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Eau, comme suit :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-61523 : Entretien et réparations réseaux | 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-678 : Autres charges exceptionnelles | 0,00 € | 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 0,00 € | 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 100,00 € | 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | 0,00 € | | 0,00 € | |

N°37/2024 :**Alimentation des fontaines en eau potable**

Depuis quelques temps se pose la question de la poursuite ou non de l'alimentation des fontaines en eau potable.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette question

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de laisser couler les fontaines comme d'habitude, sachant que si l'alimentation en serait arrêtée, l'eau qui devrait sortir aux fontaines sortirait par le trop plein du réservoir et irait dans la nature.

Précision étant faite qu'en période de canicule ou autre période de restrictions de l'usage de l'eau, la commune s'est toujours soumise et se soumettra aux interdictions énoncées dans l'arrêté préfectoral demandant notamment de fermer les fontaines.

N°38/2024 :**Lutte contre les déjections canines**

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la situation insupportable liée aux déjections canines à proximité des stades et autres endroits du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à prendre un arrêté interdisant les déjections canines sur l'ensemble du territoire communal et autorise la verbalisation en cas de flagrant délit.

Demande à M. le Maire d'en informer le public.

N°39/2024 :
Tarif WC mobile

Suite à l'acquisition d'un WC mobile rendu nécessaire lors de différentes manifestations associatives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les tarifs de location du WC mobile, comme suit :

- Association locale : 50,-€
- Association extérieure : 150,-€
- Location Marbrière par des particuliers : 100,-€
- Caution : 1000,-€

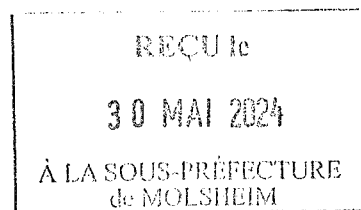
N°40/2024 :
Composition Commission Sécurité Routière

Suite au non-respect de la vitesse, des stationnements, des incivilités et autres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les membres de la « Commission Sécurité Routière », comme suit :

- M. Marc GIROLD, Maire
- M. Jean-Paul ZANETTI, responsable
- Mme Nadège WOLF
- M. Bernard PALLOIS
- M. Maurice CHARTON
- M. Gilles DOUVIER
- M. Marcel DOUVIER
- M. Guy HEID



Divers et informations de dernière minute

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, des membres de la Société Française de la Croix Bleue sont venus présenter ladite association qui s'occupe notamment de la lutte contre les addictions en tout genre.

La remise du chèque « Une Rose un Espoir » se fera à la salle des fêtes de Russ le samedi 1er juin à 11H. La commune fournira gracieusement la boisson.

Discussion relative au jour du marché et notamment d'un projet d'un marché semi-nocturne.
Projet de création d'un arboretum dont le responsable sera M. Marcel Douvier.

ok Ju
NW

Pour extrait conforme
Russ, le 23 mai 2024
Le Maire :

Marc GIROLD

